

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1628

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la qualité et de la promotion du cadre de vie - Année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1628**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la qualité et de la promotion du cadre de vie - Année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Archipel a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022. Elle mène des actions de sensibilisation aux démarches d'innovation sociale et environnementale dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement urbain. Ces démarches s'inspirent de références saisies à l'international mais, également, sur tout le territoire métropolitain. Elles sont suivies par 3 directions conjointement : la direction planification et stratégies territoriales (DPST), la direction de l'environnement, écologie et énergie (DEEE) et la direction de l'habitat et du logement (DHL) attestant de la transversalité, pour la Métropole de Lyon, des actions conduites par cette structure.

II - Objectifs

L'association Archipel fait partie du réseau national des Maisons de l'architecture qui informe et forme, depuis plus de 30 ans, sur les savoir-faire et les processus de production de nouvelles manières d'habiter l'architecture, la ville et le territoire.

Son ambition s'exprime dans une programmation de sensibilisation culturelle englobant l'architecture, le paysage et l'environnement destinée à un large public : élus, professionnels, chercheurs, habitants. Les actions de l'association Archipel s'articulent autour de la mise en œuvre d'expositions, de conférences-débats, d'ateliers destinés aux jeunes publics, aux étudiants et aux professionnels. Il est, aussi, proposé des parcours urbains, des visites de bâtiments, des expérimentations sur le terrain de l'aménagement. Toutes ces initiatives visent à faire découvrir la création architecturale, les innovations sociales et environnementales et aiguïser une prise de conscience citoyenne, avancer vers les conditions de changements, fil rouge du nouvel exécutif, pour habiter la Métropole demain.

En cela, cette association apporte un éclairage complémentaire nécessaire aux orientations sur les thématiques de transition environnementale, ce qui présente un intérêt métropolitain.

Pour l'année 2021, ont été organisés :

- des expositions, couplées à des tables rondes dans le cadre des Rencontres nationales de l'habitat participatif,
- des échanges avec les coopératives d'habitat dans le Grand Genève,
- dans le cadre de la thématique Habiter la Métropole : vers un foncier solidaire, les multiples étapes de la fabrique urbaine ont été dévoilées, ainsi que les relations de voisinage à toutes les échelles de territoire,
- construire le Musée des Beaux-Arts de Lyon demain, qui a apporté une réflexion sur les nouveaux usages des espaces de cet équipement culturel à travers ce concours d'idées international d'architecture,
- 13 rencontres autour du livre d'architecture, notamment, le prix de la jeune architecture 2019 a donné des perspectives plurielles d'une nouvelle génération d'architectes,
- 4 ateliers/*workshop*, réalisés dans le cadre des rencontres nationales de l'habitat participatif dans la Métropole ont permis de nourrir les échanges.

Pour l'année 2022, la Métropole souhaite soutenir, plus particulièrement, les actions suivantes :

- exposition Architecture et agriculture, 2 concepts au destin commun, expliqués à l'Orangerie de juin à fin août,
- exposition et rencontres Le tour de France des maisons écologiques,
- exposition Architecture frugale, 10 ans de développement durable,
- journées nationales de l'architecture 2022 : Habiter la Métropole de Lyon demain,
- complétion de l'application Archiguide Lyon Métropole.

L'ensemble des contributions à ces événements bénéficient de financements multi partenariaux.

III - Plan de financement

Le coût total des actions est estimé à 181 500 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 55 000 €. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
charges de personnels et de fonctionnement	66 000	Métropole	55 000
charges de productions (achats d'études et de prestations de services)	115 500	Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	55 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	35 000
		Ville de Lyon	7 500
		autres financeurs	29 000
		Total	181 500
Total	181 500		

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € pour l'exercice 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Archipel dans le cadre de la qualité et de la promotion du cadre de vie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Archipel, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 55 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5768 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 44 000 € en 2022,
- 11 000 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-283315-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
